

Montréal, le 24 octobre 2023

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

OBJET : Demande de modifier les tarifs d'emmagasinement de gaz naturel
d'Intragaz à compter du 1^{er} mai 2023
Dossier de la Régie : R-4189-2022

Le 20 octobre 2023, Intragaz dépose à la Régie de l'énergie (la Régie), dans le cadre du dossier mentionné en objet, une septième demande amendée¹ visant à déclarer provisoire, à compter du 1^{er} novembre 2023, le tarif unique pour le service d'emmagasinement souterrain de gaz naturel aux sites de Pointe-du-Lac et de Saint-Flavien, et ce, jusqu'à ce qu'une décision portant sur le cavalier tarifaire relatif aux Projets d'optimisation autorisés dans le dossier R-4157-2021 soit rendue en la présente instance (la Demande de tarif provisoire).

Intragaz souhaite qu'une décision soit rendue sur cette Demande de tarif provisoire **au plus tard le 31 octobre 2023**.

La Régie demande aux intervenants de bien vouloir transmettre leurs commentaires sur la Demande de tarif provisoire, le cas échéant, **au plus tard le 26 octobre 2023, à 12 h**. Intragaz pourra répondre à ces commentaires **au plus tard le 27 octobre 2023, à 12 h**.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ml

¹ Pièce [B-0148](#).